



Adhérer au REN

PARTICIPER À UN RÉSEAU D'ACTEURS

Etre adhérent, c'est participer à un réseau d'acteurs : praticiens, relais, partenaires et personnes ressources de l'éducation à l'environnement.

Le Réseau Ecole et Nature est une association reconnue d'intérêt général et agréée jeunesse et éducation populaire concourant à la préservation de l'environnement. En tant que personne physique, vous bénéficiez donc d'une déduction d'impôt de 66% de votre cotisation.

Pour rejoindre le réseau vous pouvez **télécharger le bulletin d'adhésion ci-dessous**.

Pour adhérer en ligne, cliquez ici.

Les adhérents du réseau peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. On identifie ainsi :

Les personnes physiques, éducateurs à l'environnement praticiens

- * des enseignants,
- * des animateurs de structures d'EEDD, de protection de l'environnement, d'éducation populaire,
- * des formateurs et formateurs de formateurs,
- * des responsables de structures et de services éducatifs,
- * des élus et des techniciens d'administrations territoriales,
- * des consultants,
- * des acteurs d'entreprises.

Des personnes morales

- * 20 réseaux régionaux et 10 réseaux départementaux qui se mettent ainsi en synergie au niveau national. Cet ensemble d'acteurs solidaires compte plus de 1000 personnes morales et 800 personnes physiques,
- * des associations locales et nationales d'éducation à l'environnement, de protection de l'environnement, d'éducation populaire...
- * des collectivités territoriales,
- * des entreprises.

A réception de votre demande d'adhésion, le Réseau Ecole et Nature vous adressera un reçu fiscal à joindre à votre déclaration de revenus.